



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont (QC) J0K 1R0
Téléphone : 819-268-5526 Télécopieur : 819-268-5536

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Isabelle Plante, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 307-22 est de 562;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 67;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 307-22 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;



Isabelle Plante
Directrice générale et greffière-trésorière

Date : 1^{er} mars 2022

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)